



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 11 mars 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 02/2022

« DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 61'000.00 TTC POUR L'ENTRETIEN ET LEQUIPEMENT PUBLIC DE L'ESPLANADE DE LA BUTTE »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique composée de messieurs Martin, Perdrizat, Jenni, Strevens et Jotterand s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis 02/2022 sur la demande de crédit pour l'entretien et l'équipement public de l'esplanade de la Butte. Nous avons rencontré madame la municipale Hélène Saxer afin de nous faire une présentation du préavis. Elle nous a apporté toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, a répondu à toutes nos questions avec compétence et nous tenons à l'en remercier.

La Municipalité de Perroy a pour intention de poursuivre les travaux d'entretien de l'esplanade de la Butte : installation d'un garde-corps en lieu et place de la végétation, de rénover les sanitaires publics, de procéder à un entretien du parc ainsi que d'adapter les équipements électriques. Dans un premier temps, la municipalité souhaite se concentrer sur l'entretien du parc et des équipements électriques. L'objectif est de procéder aux adaptations d'ici à la fête quadriennale de l'Abbaye de Perroy.

Le préavis 02/2022 est construit en deux parties :

- Travaux paysages ;
- Equipement public.

Travaux paysagers

La Commission technique soutient pleinement la proposition de rafraîchir le cheminement piétonnier Nord ainsi que de la pose d'un drainage. Ces travaux permettront de d'éviter des inondations en cas de fortes précipitations.

Equipement public

La Commission technique a pris connaissance des adaptations proposées directement sur site. Elle a évalué les équipements actuels et a analysé les propositions de la municipalité. Par ailleurs, une analyse des besoins des sociétés locales a été mis en lien.

La Commission technique soutient l'idée générale de vouloir améliorer l'équipement électrique sur la Butte. Toutefois, la Commission technique considère que les aménagements proposés

sont disproportionnés par rapport aux besoins ponctuels de la Commune et des sociétés locales de Perroy.

Au vu de cette analyse, la Commission technique propose d'amender le préavis 02/2022 de la manière suivante :

- Limiter la puissance énergétique à 120 ampères. Les besoins complémentaires peuvent être achetés pour une durée déterminée, ceci pour assurer les besoins complémentaires, notamment pendant les fêtes quadriennales de l'Abbaye de Perroy ;
- Poser un nouveau tableau électrique comprenant un équipement fonctionnel (lumière, prise T13, etc.) ;
- Déplacer le tableau électrique en vue de le localiser vers la haie.

Enfin, la Commission technique considère que les amendements doivent entraîner une baisse du budget de réalisation du projet de l'équipement public.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission Technique, vous propose à l'unanimité de :

- Adopter la réalisation des travaux paysagers selon le préavis 02/2022 ;
- Amender le préavis 02/2022 conformément aux propositions faites dans ce rapport.

POUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Laurent Martin
Président

Jean-Pierre Perdrizat

Claude Jenni

Fabrice Strevens

Norbert Jotterand